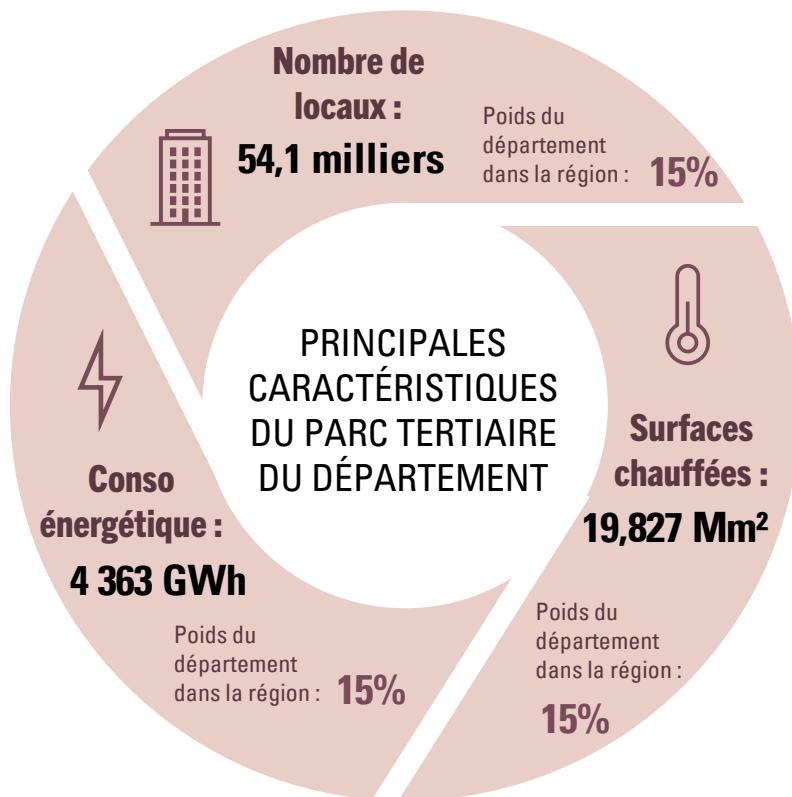


Connaissance et stratégie de rénovation du parc tertiaire d'Auvergne-Rhône-Alpes

Caractéristiques du parc départemental

L'Isère

Ce qu'il faut retenir dans l'Isère



Le département de l'Isère représente le 2^{ème} parc tertiaire de la région après le Rhône, avec ≈ 54 milliers de locaux et 19,8 millions de m².

Son profil est très similaire à la moyenne régionale en termes d'assujettissement au décret tertiaire, de répartition entre parc privé et public, d'ancienneté du parc ou d'usage énergétique (à l'exception du moindre poids du chauffage au gaz dans la consommation énergétique : 19% versus 22% en région).

L'Isère se distingue cependant sur la répartition des branches d'activité, avec un parc plus important de surfaces chauffées attribuées à la branche Enseignement-recherche (27% versus 24%). Une sur-représentation notamment visible sur le parc de locaux publics assujettis : sur ce segment de parc, 57% des surfaces chauffées relèvent de cette branche (contre 48% en moyenne), au détriment des locaux de Bureaux administration (25% versus 35% en niveau Auvergne-Rhône-Alpes).

Parmi les locaux assujettis, les branches concentrant le plus de consommation et de surfaces chauffées sur un nombre restreint de locaux sont les branches Enseignement-recherche publique, Bureaux-administration publics, Santé action sociale privée et Enseignement-recherche privée (<900 locaux chacune).

Rappel du contexte :

La CERC AURA a été mandatée par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes et l'Ademe Auvergne-Rhône-Alpes pour caractériser le parc tertiaire régional, en termes de surfaces, de consommation, de type d'activité des occupants. Ce document présente une synthèse des principaux indicateurs à l'échelle départementale.

Vous retrouverez les analyses régionales dans le

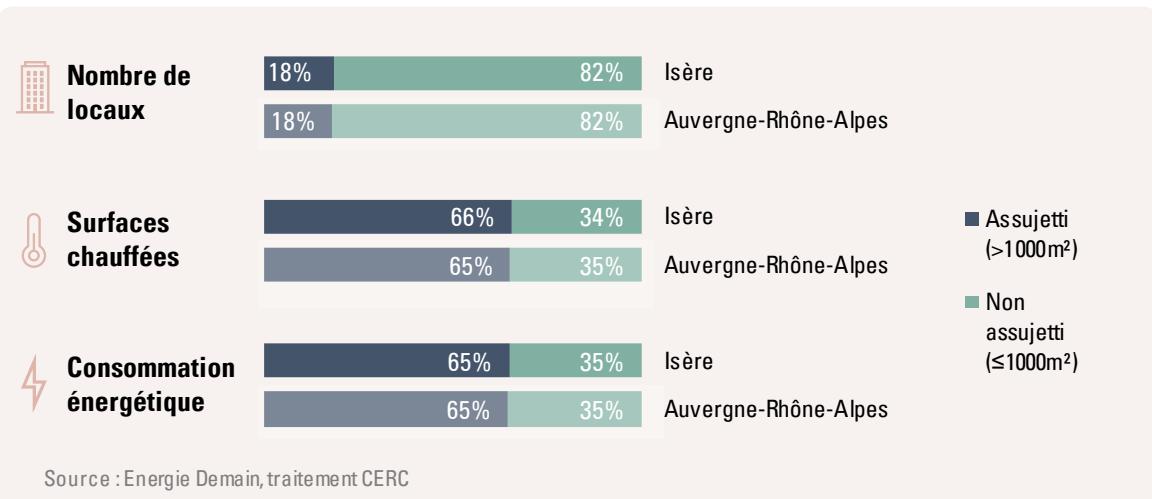
livrable « Parc tertiaire AURA - Connaissance et stratégie de rénovation du parc tertiaire » : [Télécharger](#).

Ces documents sont accompagnés du livrable méthodologique « Parc tertiaire AURA - Analyse méthodologique des bases » apportant les informations nécessaires sur la méthodologie ayant permis d'aboutir à cette caractérisation.

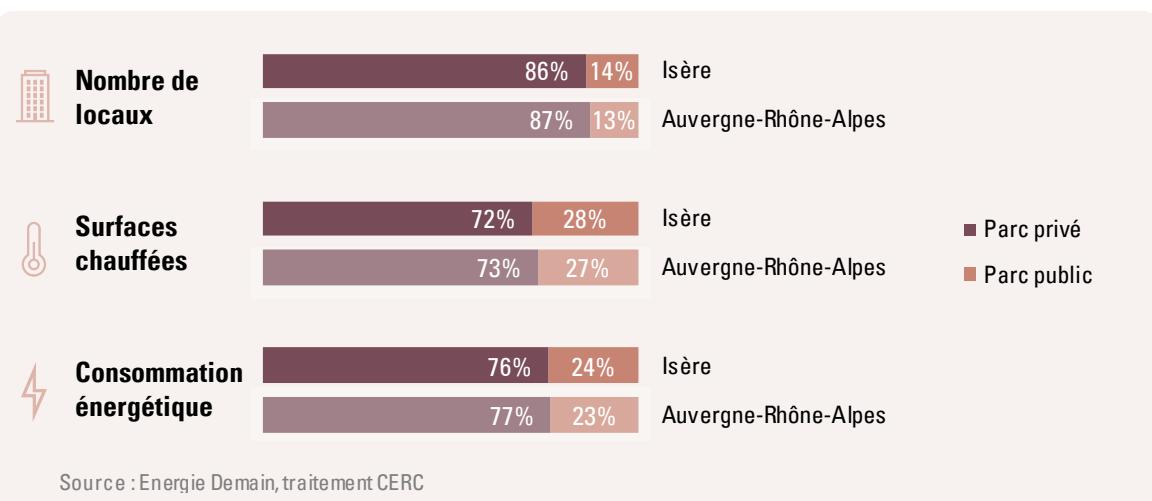
Répartition ...



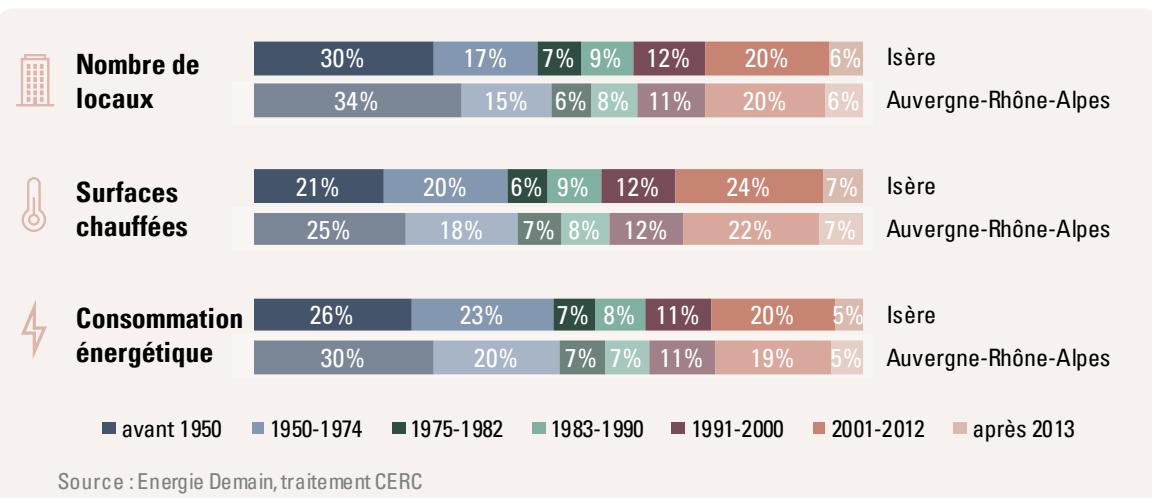
Selon l'assujettissement



Par secteur



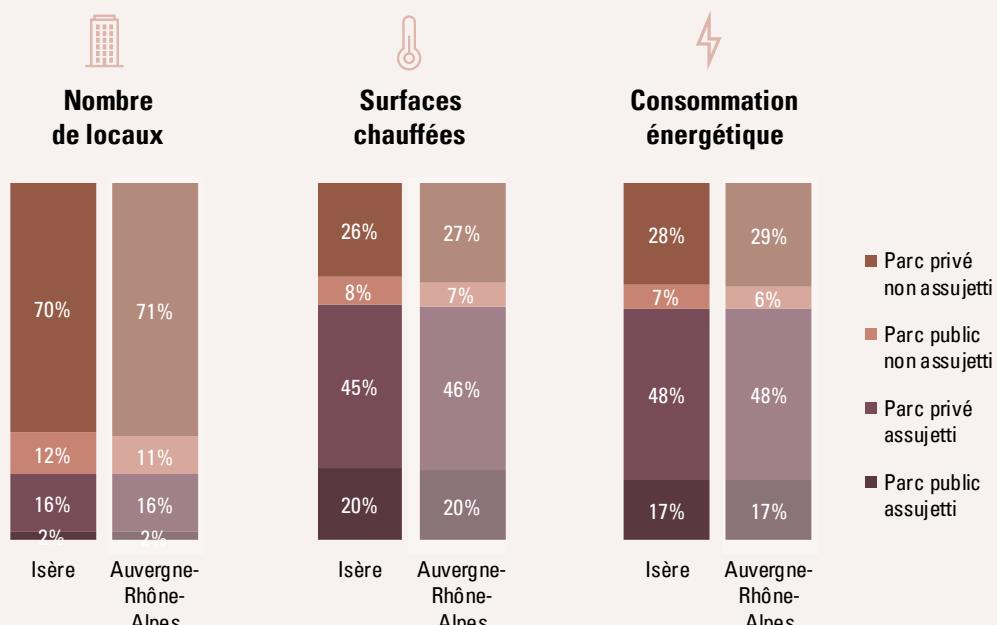
Par période de construction



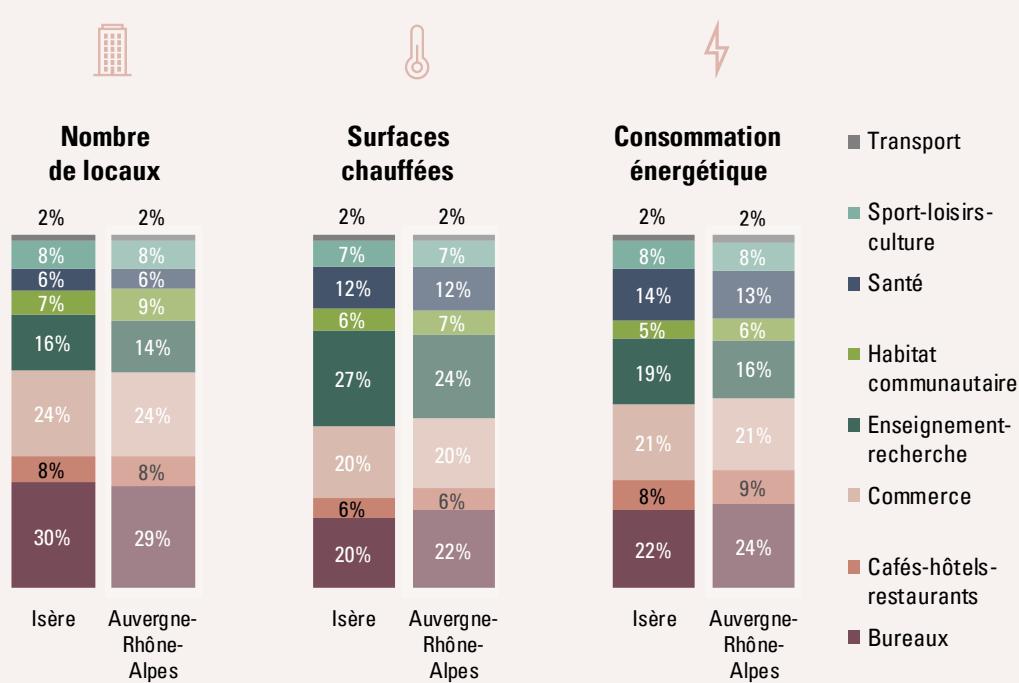
Répartition ...



Par secteur et assujettissement



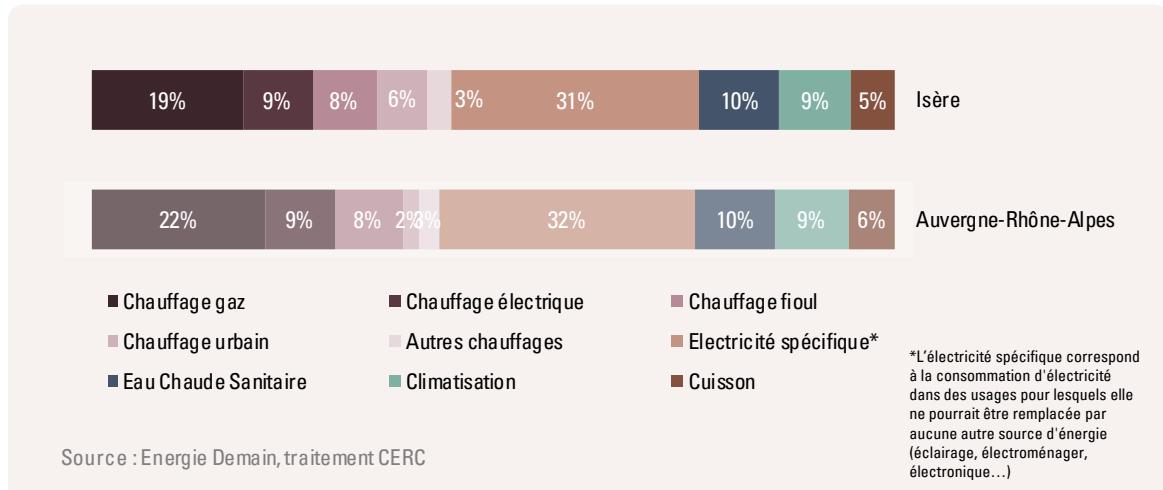
Par branche



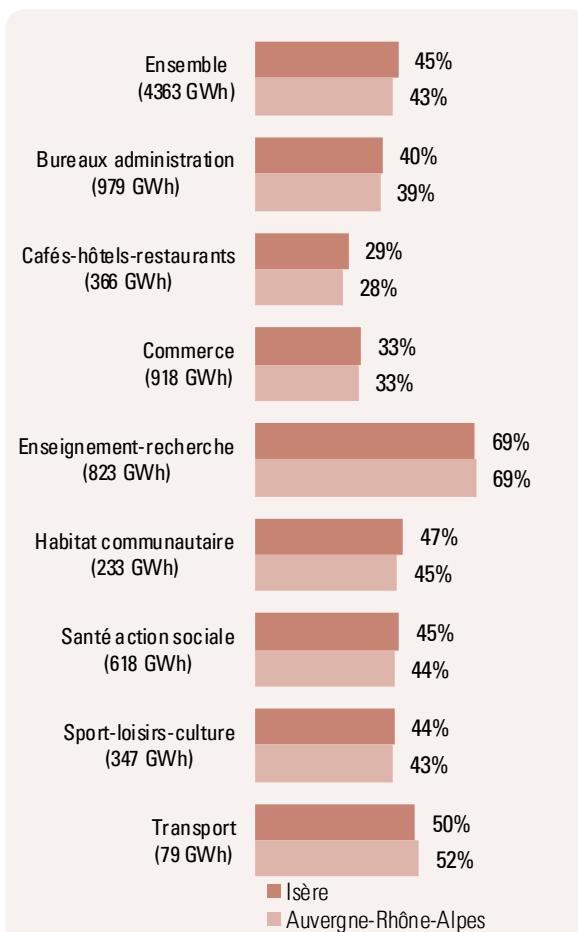
Répartition de la consommation énergétique du parc...



Par type d'usage : énergie détaillée sur le chauffage



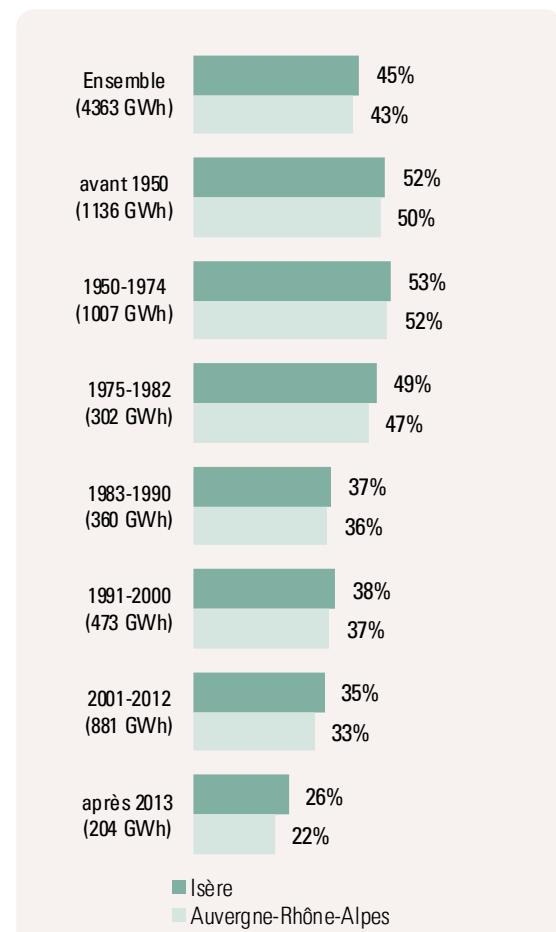
Poids du chauffage dans la consommation par branche



Source : Energie Demain, traitement CERC



Poids du chauffage par période de construction



Source : Energie Demain, traitement CERC

Répartition du parc public par branche

Parc public assujetti

Surfaces moins importantes dispersées sur un grand nombre de locaux

Surfaces importantes concentrées sur un nombre restreint de locaux

Poids dans le
parc tertiaire
départemental :

Nombre
de locaux :

1,3 milliers **2%**

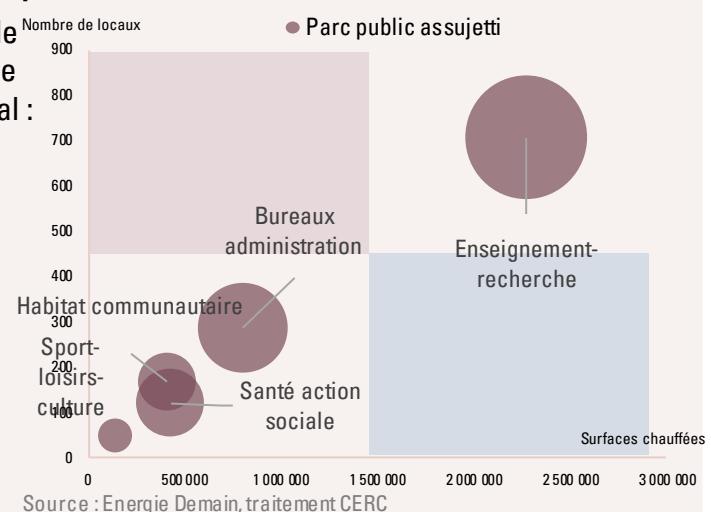
Surfaces
chauffées :

4,050 Mm² **20%**

Consommation
énergétique :

749 GWh **17%**

Répartition de la surface chauffée et du nombre de locaux par branche d'activité



Parc public non assujetti

Surfaces moins importantes dispersées sur un grand nombre de locaux

Surfaces importantes concentrées sur un nombre restreint de locaux

Poids dans le
parc tertiaire
départemental :

Nombre
de locaux :

6,3 milliers **12%**

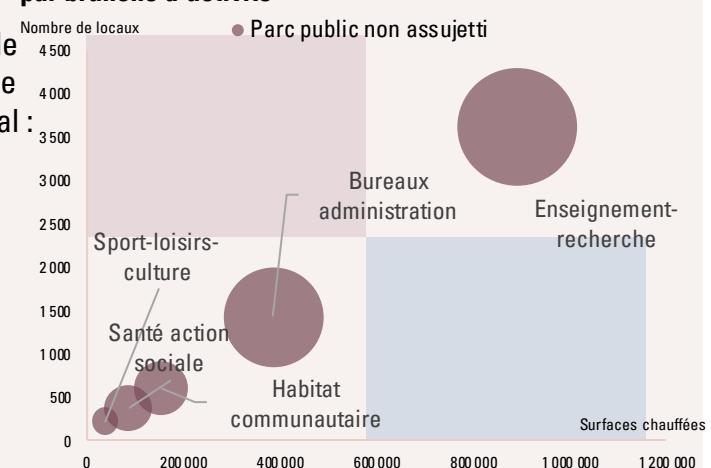
Surfaces
chauffées :

1,554 Mm² **8%**

Consommation
énergétique :

293 GWh **7%**

Répartition de la surface chauffée et du nombre de locaux par branche d'activité



Note de lecture :

Ces graphiques présentent la répartition des branches d'activité en surfaces chauffées (axe x) et en nombre de locaux (y). La taille des bulles est proportionnelle à la consommation énergétique.

En haut : le parc public assujetti au décret tertiaire (surfaces >1000m²). En bas ; le parc public non assujetti (≤1000 m²).

Les points en haut à droite indiquent une branche d'activité représentant beaucoup de surfaces et de locaux ; les points en bas à gauche, peu de surfaces et peu locaux. Les branches d'activité <25 bâtiments et/ou représentant moins de 5 000 m² ne sont pas représentées. Les échelles sont différentes entre chaque graphique.

Répartition du parc privé par branche

Parc privé assujetti

Nombre de locaux :

8,7 milliers 16%

Surfaces chauffées :

9,006 Mm² 45%

Consommation énergétique :

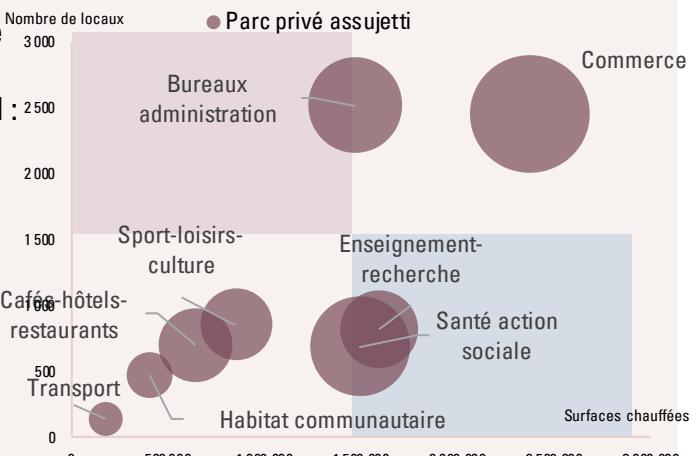
2 086 GWh 48%

Surfaces moins importantes dispersées sur un grand nombre de locaux

Surfaces importantes concentrées sur un nombre restreint de locaux

Répartition de la surface chauffée et du nombre de locaux par branche d'activité

Poids dans le parc tertiaire départemental :



Source : Energie Demain, traitement CERC

Taille de la bulle proportionnelle à la consommation énergétique

Parc privé non assujetti

Nombre de locaux :

37,9 milliers 70%

Surfaces chauffées :

5,217 Mm² 26%

Consommation énergétique :

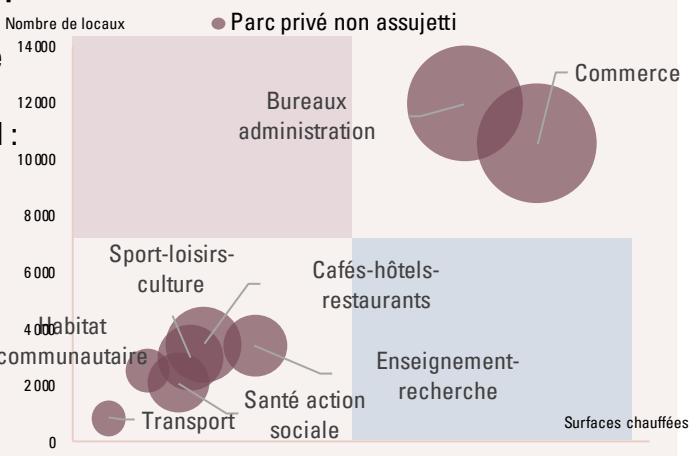
1 234 GWh 28%

Surfaces moins importantes dispersées sur un grand nombre de locaux

Surfaces importantes concentrées sur un nombre restreint de locaux

Répartition de la surface chauffée et du nombre de locaux par branche d'activité

Poids dans le parc tertiaire départemental :



Source : Energie Demain, traitement CERC

Taille de la bulle proportionnelle à la consommation énergétique

Note de lecture :

Ces graphiques présentent la répartition des branches d'activité en surfaces chauffées (axe x) et en nombre de locaux (y). La taille des bulles est proportionnelle à la consommation énergétique.

En haut : le parc privé assujetti au décret tertiaire (surfaces >1000m²). En bas ; le parc privé non assujetti (≤1000 m²).

Les points en haut à droite indiquent une branche d'activité représentant beaucoup de surfaces et de locaux ; les points en bas à gauche, peu de surfaces et peu locaux. Les branches d'activité <25 bâtiments et/ou représentant moins de 5 000 m² ne sont pas représentées. Les échelles sont différentes entre chaque graphique.

Détails de la répartition par branche selon le secteur et l'assujettissement

		Nombre de locaux		Surfaces chauffées	
		Département	Région	Département	Région
Au sein du parc public assujetti	1 300 locaux			4,050 Mm²	
Bureaux administration (190 GWh)	300	22%	27%	800 000	20%
Cafés-hôtels-restaurants (0 GWh)	<100	0%	0%	<10 000	0%
Commerce (0 GWh)	<100	0%	0%	<10 000	0%
Enseignement-recherche (346 GWh)	700	53%	47%	2 270 000	56%
Habitat communautaire (78 GWh)	200	13%	15%	410 000	10%
Santé action sociale (108 GWh)	100	9%	8%	420 000	10%
Sport-loisirs-culture (26 GWh)	<100	4%	3%	140 000	3%
Transport(1 GWh)	<100	0%	0%	<10 000	0%
Au sein du parc public non assujetti	6 300 locaux			1,554 Mm²	
Bureaux administration (96 GWh)	1400	23%	33%	390 000	25%
Cafés-hôtels-restaurants (0 GWh)	<100	0%	0%	<10 000	0%
Commerce (0 GWh)	<100	0%	0%	<10 000	0%
Enseignement-recherche (138 GWh)	3600	58%	49%	890 000	57%
Habitat communautaire (29 GWh)	600	10%	10%	150 000	10%
Santé action sociale (21 GWh)	400	6%	4%	80 000	5%
Sport-loisirs-culture (7 GWh)	200	4%	4%	40 000	2%
Transport(1 GWh)	<100	0%	0%	<10 000	0%
Au sein du parc privé assujetti	8 700 locaux			9,006 Mm²	
Bureaux administration (353 GWh)	2500	29%	29%	1 470 000	16%
Cafés-hôtels-restaurants (213 GWh)	700	8%	7%	640 000	7%
Commerce (558 GWh)	2500	28%	28%	2 380 000	26%
Enseignement-recherche (240 GWh)	800	10%	9%	1 600 000	18%
Habitat communautaire (78 GWh)	500	5%	6%	400 000	4%
Santé action sociale (395 GWh)	700	8%	8%	1 490 000	17%
Sport-loisirs-culture (204 GWh)	900	10%	9%	850 000	9%
Transport(46 GWh)	100	2%	2%	180 000	2%
Au sein du parc privé non assujetti	37 900 locaux			5,217 Mm²	
Bureaux administration (339 GWh)	12000	32%	29%	1 360 000	26%
Cafés-hôtels-restaurants (152 GWh)	3500	9%	10%	450 000	9%
Commerce (360 GWh)	10600	28%	27%	1 610 000	31%
Enseignement-recherche (99 GWh)	3400	9%	9%	630 000	12%
Habitat communautaire (49 GWh)	2500	7%	9%	260 000	5%
Santé action sociale (94 GWh)	2100	6%	6%	370 000	7%
Sport-loisirs-culture (110 GWh)	3000	8%	8%	410 000	8%
Transport(31 GWh)	800	2%	2%	130 000	2%

(XX GWh) = Consommation énergétique de la catégorie

= Écart Département / Région important

Annexe : définitions des indicateurs



Surfaces :

Energie Demain : Les données de surfaces sont appréhendées selon la surface chauffée du local. Elles sont estimées à partir des fichiers Opendata mobilisés dans le cadre de la modélisation Enerter Tertiaire (notamment Open Street Map, Plan Cadastral Informatisé et BD Topo IGN) avec une opération de redécoupage en différents locaux en fonction des occupations.

Cerema Eco Energie Tertiaire : les données correspondent aux surfaces des parties principales et secondaires couvertes renseignées dans le cadre des impôts fonciers. Les surfaces des parties principales correspondent aux surfaces essentielles à l'activité du local (ex : pièces, salles de réunion, sanitaires, couloirs, locaux de réserve). Les parties secondaires sont les espaces au potentiel commercial plus faible (ex : pour les commerces : cuisines, réserves, chaufferies, pour les bureaux : armoires électriques, locaux d'archives).

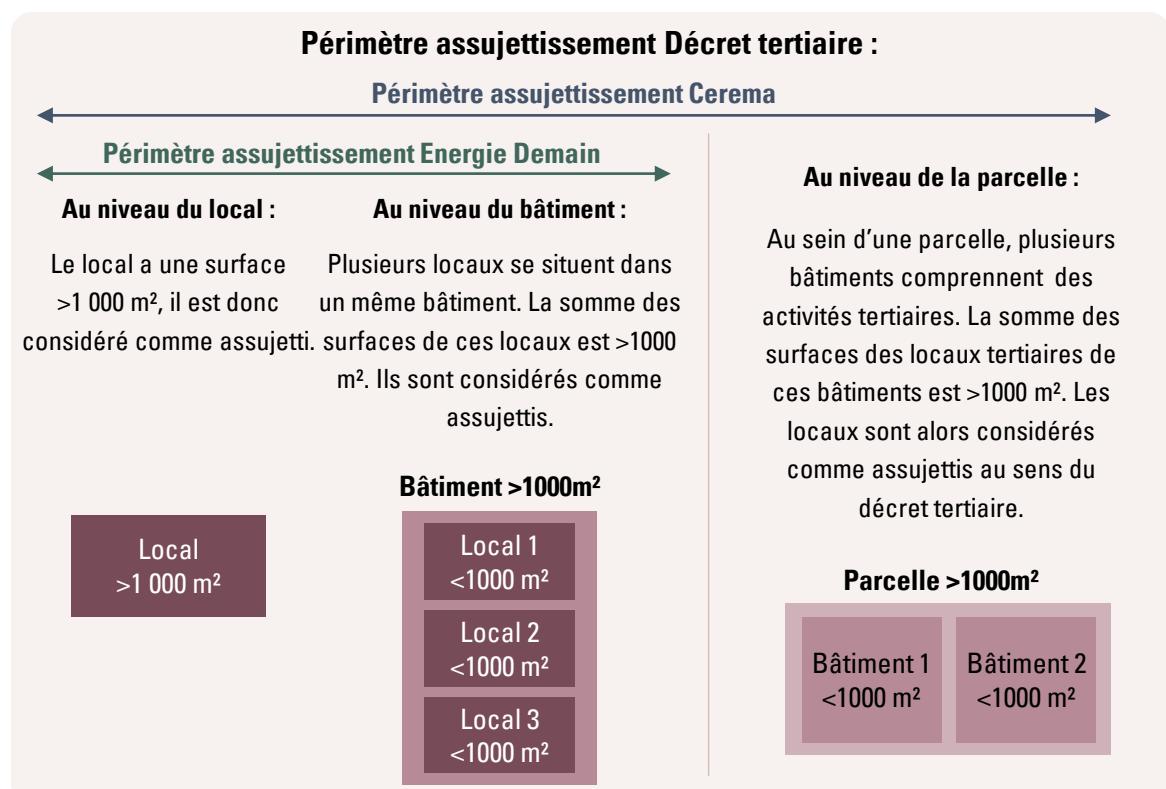


Assujettissement :

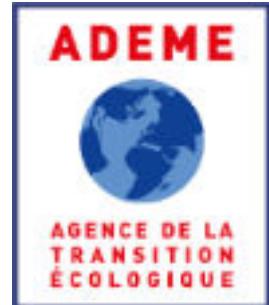
Un local est dit assujetti lorsqu'il répond aux critères présentés dans le décret tertiaire définissant le périmètre de l'obligation de réduction de la consommation énergétique d'ici 2050. Il s'agit des bâtiments, parties de bâtiments, ou ensemble de bâtiments hébergeant des activités tertiaires d'une surface $\geq 1000 \text{ m}^2$. L'assujettissement peut donc être défini au niveau du local, du bâtiment ou de la parcelle (voir schéma ci-dessous). Cf. [FAQ d'OPERAT](#) pour davantage de détails.

Energie Demain : La base de données Energie Demain permet, de manière théorique, de distinguer les locaux assujettis aux niveaux « Local » et « Bâtiment ». Le niveau « Parcille » n'est cependant pas pris en compte, du fait de l'absence de données suffisantes pour le modéliser. Le pourcentage de locaux assujettis peut donc être sous-estimé, du fait de la non prise en compte de ce niveau parcille.

Cerema Eco Energie Tertiaire : les 3 niveaux d'assujettissement potentiel « local », « bâtiment », « parcille » sont pris en compte.



Etude financée par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes et l'ADEME Auvergne-Rhône-Alpes



Réalisée par la CERC Auvergne-Rhône-Alpes



04-72-61-06-30 | contact@cercara.fr
www.cercara.fr | www.cerc-actu.com
Suivez-nous : [@cerc_ara](https://www.twitter.com/cerc_ara)

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art.L122-4) et constitue une contre façon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art.122-5 les copies ou reproduction sont strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L122-10 à L122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

Les membres et partenaires de la CERC



AQC Lyon, AURA HLM, BTP Banque Lyon, CCI région Auvergne-Rhône-Alpes, CCI Savoie, CRPI Auvergne, DDT 01, DDT 03, DDT 07, DDT 15, DDT 26, DDT 38, DDT 42, DDT 43, DDT 63, DDT 69, DDT 73, DDT 74, Fédération du BTP 01, Fédération du BTP 03, Fédération du BTP 26/07, Fédération du BTP 38, Fédération du BTP 42, Fédération du BTP 43, Fédération du BTP 63 Fédération du BTP 69, Fédération du BTP 73, Fédération du BTP 74, Fédération des SCOP BTP Auvergne-Rhône-Alpes, FIBOIS Auvergne-Rhône-Alpes, Pôle Habitat FFB AURA, Métropole de Lyon, Conseil régional de l'Ordre des architectes Auvergne-Rhône-Alpes, Routes de France Auvergne-Rhône-Alpes, UNGE Rhône-Alpes, UNTEC Rhône-Alpes Auvergne